

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-24
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 5 juin 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 5 juin 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent, Mme CALAS Alexandra

Était absent :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Madame BEAUCHAMP Elodie est désignée pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	12	2	14	Le 30/05/2025

OBJET : Autorisation de signature du devis LA MARBRERIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite procéder à l'enlèvement et la mise en décharge d'un monument funéraire existant afin de pouvoir y faire construire 2 caveaux de 2 places déjà financés par le concessionnaire.

Elle propose aux membres du Conseil un devis de LA MARBRERIE ZA des Longues Rayes 60610 LA CROIX ST OUEN pour un montant de 4 275,00 € HT soit 5 130,00 € TTC pour la réalisation des travaux à savoir l'enlèvement et la mise en décharge du monument double existant, le démontage des 2 caveaux existants et la construction de 2 caveaux de 2 places.

Il est également indiqué sur le devis que dans le cas d'exhumation avec fourniture de boîte à ossements, il sera à prévoir un supplément de 300,00€ TTC par exhumation

Après en avoir délibéré, à **14 voix pour**, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis de LA MARBRERIE pour un montant de 4 275,00,00 € HT soit 5 130,00 € TTC en sachant qu'un supplément de 300,00€ TTC par exhumation sera réclamé dans l'éventualité de découverte de corps.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 10 juin 2025

Le Maire, BAHU Martine

